



Genève, le 23 avril 2018  
Aux représentant-e-s des médias

### **Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat**

## **Elections cantonales 2018: informations importantes concernant le second tour du Conseil d'Etat**

La chancellerie d'Etat souhaite attirer l'attention des électrices et des électeurs sur le déroulement du second tour de l'élection du Conseil d'Etat du 6 mai 2018.

### **6 croix maximum sur le bulletin de vote pour le second tour de l'élection du Conseil d'Etat**

Les 262'714 électrices et électeurs du canton de Genève sont appelés à se prononcer lors du second tour sur la composition du Conseil d'Etat le 6 mai prochain. 3 candidates et 8 candidats sont en lice. Le 15 avril dernier, M. Pierre Maudet ayant été élu à la majorité absolue avec 50'180 suffrages, 6 sièges demeurent donc à pourvoir sur les 7 que compte le gouvernement genevois.

Les bulletins comportant plus de 6 cases cochées seront considérés comme nuls.

### **Des délais de réception du matériel de vote jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018**

La distribution du matériel de vote a débuté vendredi 20 avril 2018 et se poursuit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018. Ces délais de réception sont dus au fait qu'il n'y a que trois semaines entre les deux tours de l'élection du Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour 15 avril 2018 et 2<sup>nd</sup> tour 6 mai 2018).

### **Le vote électronique offert à 100% des électrices et des électeurs**

Pour ce second tour de l'élection au Conseil d'Etat, l'ensemble des électrices et électeurs disposera une nouvelle fois du canal de vote électronique, qui leur permettra de voter jusqu'au samedi 5 mai à 12h00, heure suisse.

Les codes de vérification par candidat se trouvent sur la partie détachable de la carte de vote. Ces codes, propres à chaque électeur, permettent de s'assurer que l'administration cantonale a bien reçu les suffrages tels que l'électeur les a envoyés. Il suffit à l'électeur de vérifier la correspondance des codes de vérification et ils ne sont donc pas à saisir.

### **Les délais en fonction du canal de vote**

La chancellerie d'Etat souhaite rappeler les différents délais en fonction du canal de vote choisi par les électeurs :

- **le vote par correspondance** : afin de permettre l'acheminement du bulletin de vote dans les délais au service des votations et élections (SVE), l'enveloppe de transmission doit être renvoyée avant le **jeudi 3 mai 2018**;
- **le vote électronique** : le dernier délai pour voter en ligne est le **samedi 5 mai 2018, avant 12h00**, heure suisse;
- **le vote au local** : les électeurs qui souhaitent voter au local de vote pourront s'y rendre le **dimanche 6 mai de 10h00 à 12h00**. Le local de vote de chaque électeur est indiqué sur sa carte de vote.

Enfin, si des électeurs rencontrent des problèmes avec leur matériel de vote, ils peuvent s'adresser dans les meilleurs délais au service des votations et des élections (SVE) par téléphone au 022 546 52 00, par e-mail [elections-votations@etat.ge.ch](mailto:elections-votations@etat.ge.ch) ou ils peuvent se rendre dans leurs locaux au 2<sup>ème</sup> étage, Route des Acacias 25, 1227 Les Acacias.

*Pour toute information complémentaire: Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, T. 022 327 95 09.*